

Est-ce qu'il doit être possible de vivre dignement de son travail ?

Oui au salaire minimum le 30 novembre 2025

Une large alliance a lancé en 2023 une initiative populaire pour introduire un salaire minimum dans le canton de Fribourg. Le salaire sera fixé à 23.-/h, soit environ 4'000.- par mois à plein temps pour 40h de travail par semaine. Le salaire sera indexé chaque année sur l'inflation. Il concernerait toutes les personnes qui travaillent dans le canton de Fribourg à l'exception de l'agriculture, des moins de 18 ans, des apprentis et des stagiaires dans le cadre d'une formation.

Le droit de vivre dignement de son travail

Dans le canton de Fribourg, se sont plus de 6'500 personnes qui verraient leur salaire augmenté grâce à l'introduction d'un salaire minimum. Une grande partie de ces salariés exercent des métiers essentiels dans le commerce de détail, la coiffure, l'esthétique, le nettoyage et l'hôtellerie-restauration. En introduisant un salaire minimum, nous nous assurons que nous puissions toutes et tous vivre dignement de notre travail !

Le salaire minimum a de très bons résultats économiques

Le salaire minimum a déjà été introduit à Genève, au Jura, à Neuchâtel, à Bâle-Ville et au Tessin. Il a permis d'obtenir des améliorations de salaires pour de nombreux salariés précarisés. A Genève, une étude de la Haute école de gestion a montré que le taux de chômage n'a pas augmenté et même que les femmes ont eu plus de facilité à retrouver un emploi. A Neuchâtel, le salaire minimum a été introduit en 2017 et la création d'emplois a augmenté dans les années qui ont suivies.

Un pas de plus vers l'égalité

Les deux tiers des salariés qui gagnent moins 23.-/h sont des femmes. Ces bas salaires ne sont pas basés sur l'utilité ou la pénibilité de ces métiers, mais le résultat de discriminations salariales. En introduisant un salaire minimum, nous progressons vers davantage d'égalité et nous améliorons les conditions de vie de milliers de femmes.